Date d’inscription : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Fiche Bénévoles 2022 / 2023**

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Commune de naissance (+ n° département): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Portable :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Email :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Niveau d’études (Bac, BTS, Licences, …) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Diplômes (BAFA, PSC1, SB, BNSSA, …) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Avez-vous un jeune inscrit dans l’association ? \_\_\_\_\_\_\_\_Si oui: Nom/ Prénom du jeune : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Dons**

□ Temps (vos disponibilités) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

□ Activités (vos savoir-faire à partager) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

□ Matériels (susceptible d’être prêté) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

□ Avez-vous le permis ? \_\_\_\_\_ Si oui, êtes-vous véhiculé ? (Préciser le nombre de place du véhicule) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Fournir une attestation d’assurance auto)

□ Financier : □ Chèque □ CB □ Espèce Somme \_\_\_\_\_\_\_\_\_€ Désirez-vous un Cerfa\* ? □ Oui □ Non

* Quelles sont vos passions/activités préférées ? \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Dans quel axe de l’association, vous sentez-vous le plus à l’aise pour être bénévole ? (Cochez les cases)

O **Écocitoyenneté** (*Nettoyage des plages, chemins ruraux, atelier bois, jardinage, donner une seconde vie à des objets, sensibilisation au développement durable, tri sélectif, ….)*

O **Ludique**, **sportif** **et** **culturel** (*Ouverture culturelle, initiation sportive, accompagnement à des matchs, atelier cuisine, loisirs créatifs, participation à diverses sorties, …)*

O **Formation et accompagnement scolaire et professionnel** *(Contra Local d’Accompagnement à la Scolarité les mardis et jeudis de 17h à 18h30 au collège de Branne et le mercredi après midi au hangar, …)*

O **Autres** (événements, ….) Précisez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Adhésion : (à remplir par l’AJA) 10€ par famille

Règlement : Par chèque En espèce CB

Réceptionné par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature :

**RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

* **MODALITÉS D’INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION**

**Introduction :**

L’association Jeun’s Attitude est une association qui accueille les jeunes de 11 à 25 ans. Elle les accueille dans un cadre agréable et convivial. Au sein de notre local, les jeunes peuvent venir se distraire, discuter, échanger, s’informer ou participer aux actions mises en place avec l'équipe d’animation. Ils pourront également y trouver des informations sur la prévention et sur différentes problématiques (environnement, santé, …).

Le présent règlement définit l’organisation et rappelle les règles générales, permanentes et de fonctionnement de l’accueil.

**Article 1 : Adhésion à l’association**

Il est demandé aux familles d’adhérer à l’association Jeun’s Attitude. Le montant de l’adhésion est de 10 euros par famille + 5 euros par jeune. Il est établi annuellement par le Conseil d’Administration de l’association et voté lors de l’Assemblée Générale.

**Article 2 : Modalité d’inscription**

Les bénévoles doivent remplir la fiche bénévole + adhésion et fournir les documents demandés :

Assurance de responsabilité civile, copie du carnet de vaccination ou attestation du médecin à jour, la copie de la carte d’identité et tout autre document pouvant être nécessaire (Assurance de la voiture, …). Le dossier d’adhésion et la fiche bénévole est valable 1 an, du 1er septembre au 31 août de l’année suivante.

**Article 3 : Règlement intérieur**

Prendre connaissance et signer le présent règlement intérieur.

* **HORAIRE ET FONCTIONNEMENT**

Pendant la période scolaire :

L’association Jeun’s Attitude est ouverte le mercredi de 13h30 à 18h00 et un samedi sur deux. Les jours et horaires d’ouvertures peuvent varier selon la programmation et les besoins de l’association. L’association s’engage à vous prévenir en cas de changement d’organisation via le groupe WhatsApp (voir article 11), ou par message.

L’association propose de l’Accompagnement à la Scolarité, les mardis et jeudis soir, de 17h à 18h30 au collège Paul Emile Victor de Branne.

Pendant la période des vacances :

L’association Jeun’s Attitude est ouverte les deux semaines du mardi au vendredi (les dates sont déterminées en cours d’année selon l’actualité et les envies des jeunes).

Vacances d’été : 1 séjour en juillet d’une semaine. Des activités sont proposées ponctuellement sur cette période.

Vacances scolaires d’octobre : 1 séjour d’une semaine dans un pays européen.

Fermeture de la structure :

L’association est fermée les deux semaines de vacances scolaires de décembre ainsi que 3 semaines en août.

* **MODALITÉ D’ACCUEIL**

**Article 4 : Conditions d’accès**

* Être adhérant·e à l’association (adhésion et cotisation à jour) + fiche sanitaire complète pour le.s bénévole.s + fournir les documents demandés.

Pour les jeunes :

* Les places étant limitées, n’oubliez pas d’inscrire obligatoirement votre·vos jeune·s par le biais du site internet <https://www.jeunsattitude.com/> , rubrique « réserver des activités ».
* Pour annuler sa participation, un jeune devra prévenir au moins 48h à l’avance, soit par mail à [aja.coordination@gmail.com](mailto:aja.coordination@gmail.com) ou par téléphone au 07.68.60.92.33. Dans le cas contraire, il ne sera pas remboursé, sauf sur présentation d’un justificatif recevable (médical, …).
* Le jeune doit signaler son arrivée à l’animateur·trice et s’inscrire sur la fiche de présence.
* Avant de partir, le jeune doit informer impérativement l’animateur·trice de son départ et ne doit en aucun cas quitter le local de l’association ou le lieu d’activité sans avoir prévenu un membre adulte de l’équipe afin de procéder à l’enregistrement de son départ.
* Les jeunes doivent respecter les créneaux horaires d'accueil.
* Si exceptionnellement les parents sont en retard pour venir récupérer leur.s jeune.s, il est impératif qu’ils contactent l’association Jeun’s Attitude. (Cf. Infos Utiles)

**Article 5 : Objet de valeur / vêtements**

Il est demandé aux jeunes et aux bénévoles de ne pas venir avec des objets de valeurs afin d’éviter toute perte, vol ou détérioration dont l’association ne pourrait être tenue pour responsable.

**Article 7 : Maladie**

L’animateur·trice ou un.e bénévole pourra refuser un·e jeune si celui·celle-ci a de la température ou relève d’une maladie contagieuse. Le.la jeune malade devra être récupéré.e par ses parents ou une personne désignée par ces derniers.

**Article 8 : Assurance**

Il est exigé une attestation d’assurance certifiant que le.la bénévole est assuré·e par la responsabilité civile, pour tout incident.

**Article 9 : Règles de vie & Sanctions**

Il est demandé à toute personne présente à l’association Jeun’s Attitude de respecter les règles de base du vivre ensemble : respect de l’autre, politesse, écoute, bienveillance. Tout comportement à risque pour le bon fonctionnement du groupe ou de l’association, manquements graves aux règles de vie et de sécurité peuvent conduire à une exclusion de l’association (temporaire ou définitive).

Il est demandé aux familles et aux bénévoles de se rapprocher d’un membre de l’équipe de l’association si le·la jeune fait remonter une difficulté avec un·e autre jeune ou un·e adulte et ne pas intervenir directement auprès du·de la jeune ou de la famille incriminée.

Concernant les règles de vie avec le groupe de jeunes, celles-ci sont co-construites chaque année avec ces dernier·e·s et font l’objet d’une réévaluation si besoin.

Interdiction de fumer dans le local. Il est toléré de fumer à l’extérieur en respectant l’environnement.

Interdiction de consommer de l’alcool ou des stupéfiants, dans et aux abords du local. Tout comportement contraire à la loi pourra faire l’objet d’un rapport à la gendarmerie.

Le.la jeune et le.la bénévole est responsable du matériel utilisé, ainsi que de son rangement à la fin de l’activité. Toute détérioration volontaire de matériel devra être remboursée ou rachetée par ses soins à l’identique.

**Sanction :**

La sanction est la finalité d’un « compromis » qui n’a pas abouti.

Le bénévole est responsable de ses agissements et de ses propos. Tout comportement perturbateur ou acte de vandalisme entraînera une exclusion temporaire ou définitive et pourra, conformément à la loi du code pénal Art 225-1 à 225-4, faire l’objet d’une poursuite judiciaire.

**Article 10 : Dossier d’inscription**

Seuls les dossiers dûment complétés avec les documents nécessaires fournis permettront aux bénévoles de participer à de nombreuses activités sur la structure.

* **COMMUNICATION**

**Article 11 : Utilisation du groupe WhatsApp « Jeun’s Attitude AJA »**

Afin de vous tenir informé des activités de l’association et des dernières informations, nous avons mis en place un groupe sur l’application WhatsApp qui regroupe toutes familles adhérentes et les jeunes de l’association. Ce groupe a pour objectif de permettre à l’association de vous avertir en cas de changement de lieux d’activités, de retard ou toutes autres informations concernant votre·vos jeune·s. Pour la bonne utilisation de ce groupe, nous vous demandons de bien vouloir poser toutes vos questions ou autre information directement **en privé sur le téléphone de l’association** afin de ne pas encombrer le groupe de messages.

Si l’association a besoin de vous contacter pour des informations concernant le.la jeune ou le.la bénévole celle-ci s’engage à vous contacter également en privé par téléphone ou message.

*« En signant ce présent document, nous déclarons avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et nous nous engageons à le respecter. »*

Date : Signature :